

# Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

\*19307703\*



Déposé 18-02-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0720862527

Dénomination

(en entier): Running Team Saint-Hubert asbl

(en abrégé): RTSH

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Rue du Paradis, Arville 13

6870 Saint-Hubert (Arville)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

STATUTS DE L' A.S.B.L. Running Team Saint-Hubert, en abrégé R.T.S.H

Les fondateurs soussignés :

Madame Bomblé Valérie, belge, domiciliée à 14 rue Aze Fosse, 6870 Arville, 79010936066 .

Madame Lievens Vanessa, belge, domiciliée à 13 rue du Paradis, 6870 Arville, 83070220671.

Monsieur Nicolas Gilles, belge, domicilié à 141 rue du Mont, 6870 Saint-Hubert, 70103018963

Madame Piron Céline, belge, domiciliée à 9 rue du Rivage, 6870 Arville, 81053004812

Monsieur Verstrepen Sylvain, belge, domiciliée à 76 Avenue Paul Poncelet, 6870 Saint-Hubert, 01091037718

réunis en Assemblée le 29 janvier 2019, ont convenu de constituer l'a.s.b.l. "Running Team Saint-Hubert, en abrégé R.T.S.H" et ont arrêté les statuts suivants.

#### TITRE I - Dénomination, siège social

### Article 1er:

L'association est dénommée Running Team Saint-Hubert asbl, en abrégé R.T.S.H. Cette dénomination, immédiatement suivie des mots "association sans but lucratif", ou de l'abréviation « ASBL » écrits lisiblement et en toutes lettres, sera mentionnée sur tous les actes, factures, avis, annonces, publications et autres pièces de ladite association.

## Article 2 :

Son siège social est établi à 13 rue du Paradis, 6870 Arville, dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg. Le Conseil d'administration a le pouvoir de déplacer le siège dans tout autre lieu de la région de langue française. L'Assemblée générale ratifie la modification du siège dans les statuts lors de sa première réunion suivante et s'acquitte des formalités de publication requises.

Le Running Team Saint-Hubert: nominations

Président: Lievens Vanessa Sécretair: Piron Céline Trésorier: Bomblé Valérie

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.